

**ÉTUDIANT TEMPS PLEIN**

**MONTANTS 2022-2023**

**DROITS D'INSCRIPTION ..... 20,00 \$ /SESSION**

**DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT**

Accès à l'environnement numérique.....6,75  
 Accueil.....1,25  
 Activités spéciales de programmes .....3,50  
 Aide à la réussite.....7,50  
 Droit d'auteur.....3,50  
 Information scolaire et professionnelle .....2,50

**TOTAL..... 25,00 \$ /SESSION**

**AUTRES DROITS**

Activités culturelles .....23,25  
 Activités d'intégration .....2,88  
 Activités environnement .....1,90  
 Activités politiques et économiques.....0,92  
 Activités sportives.....26,20  
 Aide à l'emploi .....1,59  
 Aide financière.....1,61  
 Bibliothèque .....3,12  
 Projets spéciaux et internationalisation .....3,80  
 Santé et psychologie .....23,40  
 Technologies de l'information et audiovisuel .....8,83

**TOTAL.....97,50 \$ /SESSION**

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS.....18,50 \$ /SESSION**

**GRAND TOTAL ..... 161,00 \$ /SESSION**

*N.B.: L'étudiant doit obligatoirement payer son inscription chaque session, soit 161 \$ pour la session d'automne et 161 \$ pour la session d'hiver.*

*Le Cégep se réserve le droit de modifier la tarification des droits exigibles d'une session à l'autre à l'intérieur d'une même année scolaire.*

*Certains frais administratifs sous le principe « d'utilisateur payeur » peuvent également être demandés aux étudiants.*

**ÉTUDIANT TEMPS PARTIEL**

**À déboursier lors de l'inscription..... 161,00 \$**

Le montant de 161,00\$ sert d'acompte au coût total. La différence sera facturée ou créditée au 20 septembre pour la session d'automne et au 15 février pour la session d'hiver conformément au *Règlement relatif aux droits d'admission, aux droits de scolarité, aux droits d'inscription et aux droits afférents aux services d'enseignement.*